

Décision

Générale

colonial

Décision n° 198/SG/FIN autorisant M. Ali Taher Saleh à acquérir la moitié indivise d'un immeuble, sis à Djibouti rue de Rome

n° 198/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
13 février 1968

Numéro JO
n° 4 du 25/02/1968

Date du numéro
25 février 1968

TEXTE INTÉGRAL

M. Ali Taher Saleh, demeurant à Djibouti, est autorisé à acquérir la moitié indivise, appartenant à M. Mohamed Ahmed Cholan, d'un immeuble sis à Djibouti, rue de Rome, et immatriculé au Livre foncier du Territoire, sous le n° 507, aux noms de MM. Ali Taher Saleh et Mohamed Ahmed Cholan.